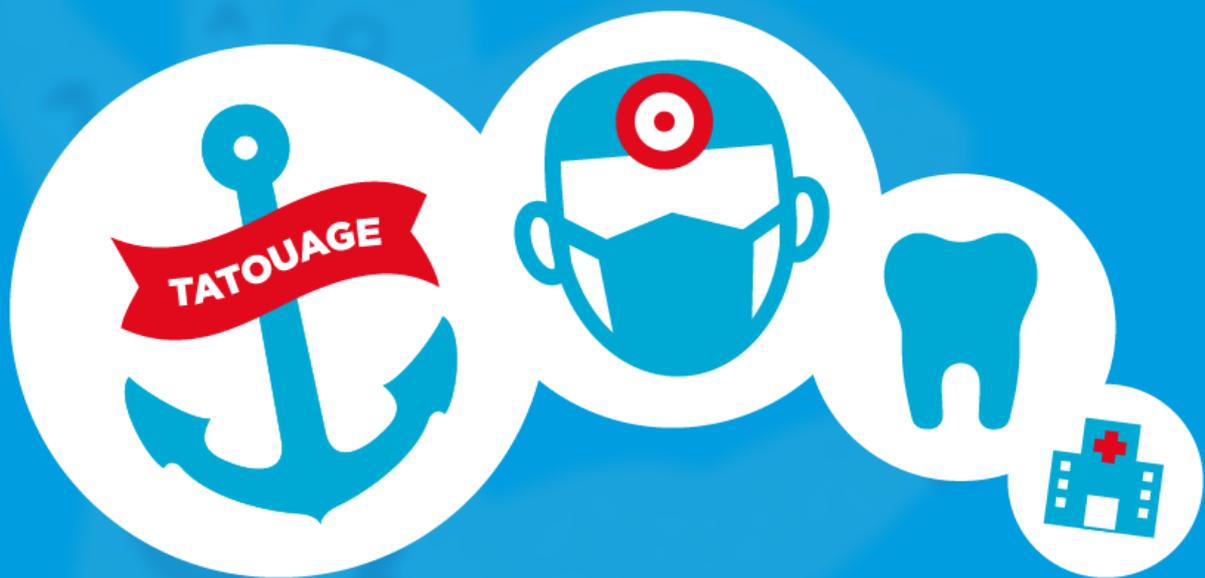


DON DE SANG

Ce qui change au 1^{er} septembre



DON DE SANG

Ce qui change au 1^{er} septembre



Tatouage, piercing, mésothérapie, sclérose de varices, acupuncture, endoscopie avec instrument flexible

2 MOIS DE DÉLAI



Substituts osseux en implantologie plantaire

AUTORISÉ



Don-saignée sur prescription

POSSIBLE EN COLLECTE



Plus d'informations
dondesang.efs.sante.fr





Les critères d'éligibilité des dons sont revus périodiquement. L'objectif : garantir le plus haut niveau de sécurité pour les donneurs et patients, tout en prenant en compte les avancées scientifiques.

Au 1^{er} septembre, certaines contre-indications évoluent

Ça concerne
quoi ?



TU ES CONCERNÉ SI TU AS FAIT :



Un tatouage ou piercing
(même les oreilles)



**Une séance d'acupuncture,
de mésothérapie ou
une sclérose de varices**



Une endoscopie
(avec instrument flexible)

Tu peux donner 2 mois après

(contre 4 mois avant)

POURQUOI CE CHANGEMENT ?

(c'est pas juste parce qu'on est trop fort)

Parce que les tests de dépistage se sont améliorés.

Ils détectent maintenant plus vite les anomalies, et certaines infections, comme l'hépatite C par exemple.

Le délai peut donc être réduit, et la sécurité reste au top niveau !



"J'AI UN TATOUAGE, JE PEUX PAS DONNER MON SANG"



Un tatouage
n'empêche pas
définitivement de
donner. Il faut juste
attendre 2 mois !

En plus de ces évolutions,
le don-saignée devient possible en
collecte, et les implants dentaires
osseux ne contre-indiquent plus.*

MÊME SÉCURITÉ, PLUS DE VIES SAUVÉES

Prenez rendez-vous



*Plus d'informations sur le site

dondesang.efs.sante.fr